

Schanzeneckstrasse 25 Case postale 3001 Berne

Tél. +41 (0)31 382 35 50

info@transparency.ch www.transparency.ch

Communiqué de presse

Lutte contre la corruption : nouvelle comparaison internationale de la transparence des liens de propriété

Transparence et personnes morales : la Suisse à la traîne

Berne, le 19 avril 2018 – Dans un rapport publié aujourd'hui, Transparency International fait état du degré de mise en œuvre des normes du G20 relatives aux ayants droit économiques des personnes morales. Par rapport aux pays les plus conformes à ces principes, la Suisse présente un retard dans des questions essentielles. Il est dès lors urgent d'adopter de mesures efficaces pour combler rapidement ces lacunes de la législation.

Certaines structures entrepreneuriales ou constructions juridiques, comme les trusts, sont trop souvent utilisées par la criminalité financière ou économique pour camoufler l'identité de l'ayant droit économique. C'est pour combattre l'abus de constructions juridiques créées dans le but de garantir l'anonymat que le Groupe des principaux pays industriels et émergents, y compris l'Union européenne, (Groupe des vingt ou G20) a adopté en 2014 dix principes relatifs aux ayants droit économiques des personnes juridiques et figures semblables. La mise en œuvre de ces principes à l'échelle nationale constitue en effet une mesure cruciale pour préserver l'intégrité du système financier mondial et pour combattre le blanchiment d'argent, la corruption et d'autres actes criminels. L'étude que Transparency International publie aujourd'hui montre que, en dépit de certains progrès, la plupart des pays – et parmi eux la Suisse – n'en font de loin pas assez pour lutter contre l'abus de l'anonymat que confèrent les personnes morales et les trusts.

Pour ce qui est de l'évaluation globale, la Suisse se place certes dans le premier tiers parmi 23 pays – elle a jusqu'à présent adopté des mesures suffisantes dans l'ensemble s'agissant de l'évaluation des risques (principe n° 2), de l'acquisition d'informations par les entreprises (principe n° 3) et de la coopération entre autorités (principe n° 8) –, mais elle présente un retard par rapport aux pays les plus conformes: le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Espagne. Par exemple, elle ne dispose pas d'un registre centralisé d'ayants droit économiques des personnes morales, qui constituerait pourtant une nette avancée dans la lutte contre le blanchiment d'argent en Suisse. Par ailleurs, les intermédiaires financiers – comme les banques – ne sont pas tenus de vérifier l'exactitude des données que leurs clients leur fournissent sur l'identité de l'ayant droit économique. Or, cette obligation – consacrée à l'échelle internationale – constitue une mesure indispensable à la détection des avoirs illicites. Enfin, le champ d'application de la loi contre le blanchiment d'argent est trop restreint. Il faudrait en effet que le dispositif suisse contre ces pratiques s'applique aussi à certaines activités accomplies par des avocats, des notaires, des fiduciaires, des agents immobiliers et des négociants en œuvres d'art et produits de luxe, activités qui peuvent facilement être détournées de leur but aux fins de blanchiment d'argent.

Martin Hilti, directeur de Transparency International Suisse, livre son analyse du classement de la Suisse:

«Il est intolérable que la Suisse, l'une des principales places financières au monde, soit toujours en retard sur d'autres pays dans la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et d'autres actes criminels. Il faut dès lors combler rapidement et effectivement ces lacunes de la législation.»

Le rapport «G20 Leaders or Laggers?» (en anglais) et l'évaluation de la Suisse (en français, en allemand et en anglais) peuvent être consultés sur le site www.transparency.ch.

Contact médias :

Martin Hilti, directeur Transparency International Suisse (Berne)

Tél.: +41 (0)31 382 35 50

Courriel: martin.hilti@transparency.ch

Transparency International (TI) Suisse est la section suisse de Transparency International, la principale organisation non gouvernementale qui lutte contre la corruption dans le monde. TI Suisse combat la corruption en Suisse et dans les rapports commerciaux des entreprises suisses avec l'étranger. TI Suisse est active dans les domaines de la sensibilisation et du plaidoyer, rédige des rapports et des instruments de travail, encourage l'échange au sein de certains groupes professionnels, collabore avec d'autres institutions et prend position sur l'actualité. www.transparency.ch.